



OIC/CFM-42/2015/POA/RES/FINAL

**RESOLUTION  
SUR  
L'ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTION OCI-2025**

*(Session de la Vision commune pour la promotion de la tolérance et le rejet du terrorisme)*

**ADOPTÉE PAR LA  
42<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

***KOWEÏT, ÉTAT DU KOWEÏT***

**09-10 CHAABANE 1436 H  
(27-28 MAI 2015)**

**RESOLUTION 1/42-POA**  
**SUR**  
**L'ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTION OCI-2025**

*La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, (Session de la Vision commune sur la promotion de la tolérance et le rejet du terrorisme), tenue au Koweït, État du Koweït, les 09-10 Chaabane 1436 H (27-28 mai 2015) ;*

**Se référant** aux principes et objectifs énoncés dans la Charte de l'Organisation de la coopération islamique;

**Rappelant** la Déclaration de la troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à La Mecque, en Arabie Saoudite, les 6-7 Dhoul Qa'dah 1426 H (7-8 Décembre 2005) portant adoption du Programme d'action décennal de l'OCI (PAD) visant à relever les défis de la Oummah islamique au 21ème siècle;

**Gardant à l'esprit** la résolution 1/41-PAD sur l'état d'avancement du Programme d'action décennal de l'OCI adoptée par la 41e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 18-19 Juin 2014 ;

**Reconnaissant** l'importance du PAD pour ce qui est de doter l'Oummah islamique d'un plan prospectif en vue de renforcer l'action islamique commune;

**Appréciant** le soutien et l'aide accordés par les États membres, y compris les organes subsidiaires de l'OCI, les institutions spécialisées et affiliés, les comités permanents, les partenaires internationaux et les autres instances compétentes au niveau de la mise en œuvre du PAD qui se termine en Décembre 2015;

**Appréciant** les mesures prises par le Secrétariat général de l'OCI, y compris la tenue de la réunion consultative des institutions de l'OCI (Djeddah, 7-8 Décembre 2014) et les réunions du Groupe intergouvernemental d'experts (Djeddah, le 18 mars 2015 et les 6- 7 mai 2015) aux fins de l'élaboration du nouveau programme d'action de l'OCI (2016-2025);

**Prenant note** des résultats des réunions précitées du groupe intergouvernemental d'experts qui a demandé un délai supplémentaire pour la finalisation du Programme d'action OCI-2025 ;

**Ayant examiné** le rapport pertinent du Secrétaire général (OIC/CFM-42/2015 / POA / SG-REP);

1. **DEMANDE** au Secrétaire général de continuer à faciliter la tâche au Groupe intergouvernemental d'experts pour lui permettre de finaliser le Programme d'action OCI-2025 dans les meilleurs délais possibles.

2. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, prévue à Istanbul, en Turquie, en 2016, pour examen.

42-CMAE/POA-RES  
NASSERDINE / K.A.  
28/05/2015 15:28